

FICHE ACTIVITÉ 2022 – 2023

NOTE EXPLICATIVE

Si l'association souhaite bénéficier de prêt de locaux pour l'année 2022 - 2023, il est indispensable de remplir **une fiche activité pour chaque activité différente** que propose l'association. Il est possible de demander plusieurs créneaux pour une même activité.

Attention : Les horaires demandés doivent comprendre les temps d'installation et de rangement de l'activité. Les locaux devront être libérés aux horaires de fin de créneau indiqués dans la convention.

A noter : Les salles Orange et de la Durante ne seront plus disponibles les mardi et vendredi à compter de la rentrée scolaire 2022 – 2023.

Nom de l'association :

Nom de l'activité (ou de la section) :

Nouvelle activité (cette activité n'existait pas l'année dernière, aucun créneau ne lui était attribué)

Renouvellement (cette activité existait l'année dernière, un ou plusieurs créneaux lui était attribué)

- **Inscrivez dans le tableau ci-dessous vos souhaits de lieu(x), jour(s) et horaires pour chaque créneau de l'activité**

Lieu	Jour	Horaire début	Horaire fin	Effectif moyen	Tranche d'âge ou catégorie	Niveau de pratique
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			
		De :	A :			

